



## Dieselgate : Fiat Chrysler à son tour renvoyé devant le tribunal correctionnel

Le constructeur, qui fait partie du groupe Stellantis, devra comparaître devant le tribunal correctionnel pour « tromperie aggravée », selon l'AFP. Volkswagen et Renault ont également été renvoyés en procès en France dans le cadre du Dieselgate.

Nouvel épisode en vue dans la saga judiciaire du Dieselgate. Fiat Chrysler a à son tour été renvoyé devant le tribunal correctionnel de Paris, selon des informations de l'AFP. Le constructeur, qui fait partie du groupe franco-italo-américain Stellantis depuis sa fusion avec PSA en 2021, y sera jugé pour « tromperie aggravée ».

Avant Fiat Chrysler, l'allemand Volkswagen et le français Renault ont également été renvoyés en correctionnelle dans le cadre de ce dossier qui fait suite au scandale mondial révélé en 2015. En France, une information judiciaire avait été ouverte en 2017 : les trois constructeurs, ainsi que Peugeot Citroën, avaient tous été mis en examen en 2021.

Le parquet de Paris avait aussi demandé le renvoi en correctionnelle du constructeur français, qui fait également partie de Stellantis aux côtés de Fiat Chrysler. La décision des juges d'instruction sur ce renvoi est encore attendue.

**Logiciels frauduleux** Dans le cadre du Dieselgate, les constructeurs sont accusés d'avoir installé des logiciels permettant de réduire les émissions de CO2 lors des procédures d'homologation. Selon l'ordonnance de renvoi consultée par l'AFP, Fiat est ainsi soupçonné d'avoir commercialisé entre 2014 et 2017 des véhicules sous marque Fiat, Alfa Romeo et Jeep équipés de moteurs diesel Multijet II qui présentaient « un dépassement fréquent et conséquent du seuil réglementaire d'émission d'oxydes d'azote ».

Ces véhicules auraient été « spécialement calibrés en fonction de paramètres techniques pour améliorer systématiquement lors des procédures d'homologation la performance du système de contrôle des émissions des véhicules de façon à respecter le plafond réglementaire », « alors qu'en situation réelle, la stratégie de calibration mise en place entraînait un fonctionnement fortement dégradé des organes de dépollution ».

Un procès pressenti pour novembre 2028 Toujours selon l'ordonnance de renvoi consultée par l'AFP, le procès de Fiat Chrysler pourrait avoir lieu entre le 2 et le 30 novembre 2028 selon des dates d'audience « envisagées », qui devront être confirmées. Une première audience de fixation est prévue le 16 novembre 2027. Les dates de procès de Volkswagen et Renault ne sont pas encore connues.

Contacté par l'AFP, un des avocats de Fiat Chrysler, Alexis Gublin, n'a pas souhaité faire de commentaire sur ce renvoi. « Nous ne commentons pas les affaires en cours. Pas de réaction donc », a de son côté déclaré un porte-parole de Stellantis.

Fiat Chrysler est renvoyé en correctionnelle en France dans le cadre de l'affaire du Dieselgate.



Fiat Chrysler est renvoyé en correctionnelle en France dans le cadre de l'affaire du Dieselgate.

Credits: Photo Pedro Vilela/Getty Images South America/Getty Images via AFP